



## Assemblée générale

Distr.  
GÉNÉRALE

A/50/978  
19 juin 1996  
FRANÇAIS  
ORIGINAL : ESPAGNOL

---

Cinquantième session  
Point 38 de l'ordre du jour

LA SITUATION DE LA DÉMOCRATIE ET DES DROITS DE L'HOMME EN HAÏTI

Lettre datée du 13 juin 1996, adressée au Secrétaire général  
par le Représentant permanent d'El Salvador auprès de  
l'Organisation des Nations Unies

J'ai l'honneur de vous demander, en ma qualité de Président du Groupe des États d'Amérique latine et des Caraïbes pour le mois de juin, de bien vouloir faire distribuer le texte de la lettre que le Président d'Haïti, M. René Prével, vous a envoyée concernant le mandat de la Mission des Nations Unies en Haïti (MINUHA), comme document de l'Assemblée générale, au titre du point 38 de l'ordre du jour de la cinquantième session.

L'Ambassadeur,

Représentant permanent

(Signé) Ricardo G. CASTANEDA

ANNEXE

Lettre datée du 31 mai 1996, adressée au Secrétaire général  
par le Président d'Haïti

[Original : français]

J'ai l'honneur de vous faire part des profondes préoccupations du Gouvernement haïtien à l'approche de l'échéance du 30 juin 1996, date à laquelle le mandat de la Mission des Nations Unies en Haïti (MINUHA) arrive à son terme.

En effet, le contexte actuel du climat social en Haïti requiert que le Gouvernement dispose d'une force publique adéquate pour maintenir l'ordre et la sécurité. Notre jeune police nationale n'est malheureusement pas tout à fait en mesure d'assumer une telle responsabilité.

Je m'adresse donc à vous pour solliciter que le Conseil de sécurité veuille bien autoriser la présence d'une force multinationale en Haïti pour une période supplémentaire de six (6) mois. Cette prolongation aurait une double vertu : l'appui au maintien de l'ordre public ainsi que le renforcement de la police nationale.

(Signé) René PRÉVAL

-----